

# Pépinière des Baromètres des Communes



Le questionnaire doit être rempli avec le maire ou son représentant  
ET un ou plusieurs représentants d'associations locales et/ou citoyens de la commune.



Réseau Cohérence  
1 Place Jules Ferry

56100 Lorient  
Tel 02 97 84 98 18

[contact@reseau-coherence.org](mailto:contact@reseau-coherence.org)

[www.barometredudeveloppementdurable.org](http://www.barometredudeveloppementdurable.org)

*Les partenaires de la Pépinière des Baromètres des Communes*





## Pépinière des Baromètres des Communes

### Objectif du questionnaire :

#### Ce questionnaire n'est qu'une première étape :

L'idée n'est pas de faire un « contrôle » mais de mesurer ensemble, élus et associations, tous les aspects possibles du développement durable à l'échelle du territoire communal, de le valoriser, de le placer dans une dynamique, tout en créant un dialogue entre élus, associations et citoyens.

Les questions sembleront parfois anodines, parfois complexes, parfois trop généralistes, parfois trop spécialisées.

C'est le nombre de questions : 100 et le barème des points attribués à chaque question qui permettra de dégager une image du développement durable sur le territoire de la commune.

Le Baromètre est destiné à mettre en valeur les pratiques d'un territoire sur lequel interviennent différentes collectivités avec différentes compétences : commune, établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui regroupe plusieurs communes au sein d'une Communauté de communes ou d'Agglomération, Pays, Département, Région, État...

Ainsi, même si la commune n'est pas directement responsable de la mise en oeuvre d'une action, il convient de répondre à la question par oui ou par non.

### Répondre au questionnaire

La rencontre pour remplir le questionnaire est une occasion privilégiée d'échange entre les associations, les citoyens et les élus. La cordialité et la convivialité s'imposent pendant ces contacts.

#### Les réponses attendues sont :

OUI / NON	
Ne concerne pas la commune	La commune n'est pas concernée (exemple : une question sur le littoral à une commune rurale), elle doit préciser pourquoi dans le commentaire.
Engagement à réaliser l'action	Autrement dit, la commune peut s'investir et développer des projets autour de certaines questions qui lui sont sensibles. Cette démarche peut aussi être entreprise après avoir répondu aux questions lors d'un temps d'échange des idées.
L'EPCI ou une autre collectivité est en charge de cette question	La réponse peut être OUI ou NON la commune ou l'EPCI réalise l'action. Si la réponse relève d'une autre collectivité il faut le préciser dans le commentaire.

*Une absence de réponse vaut un NON*

Chaque réponse peut être accompagnée d'un commentaire.

#### Quelques recommandations

L'objectif est de remplir le questionnaire en 2h00. Si une réponse tarde à venir, passez à la question suivante. Vous pourrez y revenir en fin d'entretien.

L'humour n'est pas exclu si les questions recueillent beaucoup de « non ». Il est bien plus facile de progresser quand on commence avec peu !

Si spontanément des engagements précis sont identifiés et ressentis lors de la séance, n'hésitez pas à les noter à ce moment. Dans le cas contraire, ne vous y attardez pas et revenez plutôt dessus durant le temps d'échange des idées.

### **Aide à l'élaboration des réponses avec des exemples de cas précis**

- Type de question : Votre commune sensibilise-t-elle ou incite-t-elle à... ?  
Réponse de l' élu: « OUI parce que nous rappelons régulièrement la nécessité de... » ou encore « OUI nous soutenons parce nous approuvons... etc... »
- Critère de choix de la réponse : La sensibilisation ou l'incitation implique une formalisation et une communication vers toute la commune et cela de manière répétitive...
- Type de question : Votre commune agit-elle pour... ?  
Réponse de l' élu : « Nous répondons OUI, parce que l'association XXX que nous subventionnons réalise... etc. »
- Critère de choix de la réponse : Si une association agit pour la commune la réponse peut-être OUI à condition que les actions soient réellement faites au nom de la commune et destinées à tous les habitants de la commune (pas uniquement aux adhérents de l'association).
- Type de question : Votre commune a-t-elle réalisé... ?  
Réponse de l' élu : « Nous pourrions répondre OUI à 80%... »
- Critère de choix de la réponse : La réponse NON peut paraître frustrante dans un tel cas. Nul n'est parfait, quelques NON constituent une garantie d'objectivité. Il faut rappeler que le Baromètre est mis en place pour évaluer une dynamique... Une réponse NON constitue une marge de progression à la prochaine évaluation.

**À la fin de chaque thème, nous vous conseillons de faire une pause. Traiter 100 questions en une fois est fastidieux.**

### **À la fin du questionnaire : un temps d'échange des idées.**

- Pour revenir sur certaines questions difficiles ou prendre des engagements à réaliser des actions ;
- Pour rédiger une question pouvant mettre en valeur une expérience locale. Cette expérience locale pouvant faire l'objet d'une mise en ligne sur le site internet du Baromètre à titre d'exemple de réalisation ;
- Pour associer un commentaire global aux réponses fournies, ce commentaire sera publié sur le site.

### **Compléter le formulaire des réponses**

- Vérifier que le formulaire est soigneusement rempli.
- S'assurer que les personnes mentionnées acceptent de voir leur nom publié sur le site. Ne pas oublier de cocher la case prévue à cet effet sur le formulaire.
- Dater et apposer les signatures sur les trois exemplaires du formulaire des réponses.
- Il y aura un exemplaire pour le maire, un pour les associations et un pour le Réseau Cohérence (dont une version numérique à l'adresse : [contact@reseau-coherence.org](mailto:contact@reseau-coherence.org)).

## Thème de l'économie

### SOCIAL

#### 1 Votre commune intègre-t-elle des clauses sociales dans ses appels d'offre ?

Le Code français des marchés publics autorise l'introduction de dispositions visant à « promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion, à lutter contre le chômage ou à protéger l'environnement ». Illustrations : l'habillement des agents de collectivité doit être fabriqué dans des conditions de travail décentes et prévoir une rémunération équitable des travailleurs. Une commune peut décider également de n'acheter que du café issu du commerce équitable.

*Exemple : La commune d'Avignon (84) prévoit des conditions d'exécution par exemple dans le cadre d'un marché d'impression pour mettre en œuvre une démarche environnementale (utilisation de papier recyclé) ou intègre des critères environnementaux notamment pour des marchés de produits d'entretien, auxquels les produits éco-labellisés peuvent répondre. Dans leurs marchés de travaux, elle impose des prescriptions concernant par exemple le tri des déchets de chantier.*

#### 2 Votre commune finance-t-elle ou soutient-elle matériellement une association pour l'insertion ?

*Exemple : la commune de Saumur (49) soutient AGIS, un garage solidaire qui emploie des personnes en réinsertion professionnelle, et propose ses services (réparation et location d'autos, vélos, scooters) aux personnes en difficulté.*

#### 3 Votre commune finance-t-elle des moyens d'accompagnement des demandeurs d'emploi de son territoire, notamment pour les réorienter vers des formations ?

Cela peut passer par un Point accueil emploi, avec propositions de formation / accompagnement (comment rédiger CV, lettre de motivation)

*Exemple : la commune d'Ernée (53) propose via son Centre de Ressources un service de location de scooters (2 € la journée - 10 € la semaine) pour toute personne engagée dans des démarches de recherche d'emploi, de formation, de stage.*

#### 4 Votre commune favorise-t-elle le maintien et le développement des commerces et services de proximité par des mesures concrètes ?

La proximité du service, la mixité sociale nécessitent le maintien dans les centres villes et centres bourgs de commerces et d'activités artisanales. La construction de grandes surfaces à la périphérie des villes fait mourir les petits commerces de centre ville. Ce modèle commercial par ailleurs favorise le tout automobile.

*Exemple : La communauté de communes du Pays Marollais (72) soutient le maintien des derniers commerces en achetant les murs des locaux d'activité et en les réhabilitant. Ainsi, le bar-épicerie multiservices de la commune de René a pu de nouveau ouvrir ses portes en 2010.*

#### 5 Votre commune a-t-elle équipé son parc informatique en logiciels libres de bureautique ?

Un logiciel libre est un logiciel dont la licence dite libre donne à chacun le droit d'utiliser, d'étudier, de modifier, de dupliquer, de donner et de vendre le logiciel.

*Exemple : la commune de La Chapelle sur Erdre (44) a opté pour un logiciel libre de bureautique pour l'ensemble de ses services.*

Pour en savoir plus, le site OpenMairie propose des logiciels libres adaptés spécialement aux besoins des mairies : <http://www.openmairie.org/>

#### 6 Votre commune met-elle à disposition un espace d'accueil des télétravailleurs et/ou autoentrepreneurs ?

*Exemple : la communauté de communes de Mimizan (40) a créé un espace dédié aux télétravailleurs.*

**7 Votre commune sensibilise-t-elle et incite-t-elle à la consommation de produits issus du commerce équitable ?**

Le commerce équitable est un système d'échange dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Sa démarche consiste à utiliser le commerce comme un levier de développement et de réduction des inégalités, en veillant à la juste rétribution des producteurs.

*Exemple : la commune de Dijon (21) a obtenu le titre de Territoire de Commerce Équitable.*

Pour en savoir plus, il existe une Plate-Forme pour le Commerce Équitable : <http://www.commerceequitable.org/>

**ENVIRONNEMENT**

**8 Votre commune intègre-t-elle des clauses environnementales dans ses appels d'offre ?**

Le Code français des marchés publics autorise l'introduction de dispositions visant à « promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion, à lutter contre le chômage ou à protéger l'environnement ». Illustrations : l'habillement des agents de collectivité doit être fabriqué dans des conditions de travail décentes et prévoir une rémunération équitable des travailleurs. Une commune peut décider également de n'acheter que du café issu du commerce équitable.

*Exemple : la commune d'Épernay (51) s'est engagée sur des achats publics éco-responsables en insérant des clauses environnementales ou sociales dans chacun de ses marchés publics.*

**9 Votre commune a-t-elle exclu les produits OGM (produits végétaux et issus d'animaux nourris aux OGM) de ses restaurants collectifs ?**

Les plantes génétiquement modifiées (OGM) posent des questions non seulement en matière de protection de la santé et de l'environnement, mais également dans les domaines éthique et économique. Acheter non OGM, c'est encourager et soutenir les producteurs locaux engagés dans une démarche éthique et de qualité.

*Exemple : la commune de Figeac (46) a exclu les OGM de ses restaurants scolaires.*

**10 Votre commune intègre-t-elle régulièrement (au moins une fois par mois) des produits biologiques locaux dans ses restaurants collectifs ?**

Introduire des produits bio locaux dans les restaurants scolaires c'est favoriser le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement, des paysages et du bien être animal. En favorisant des produits locaux, la commune contribue à relocaliser son économie agricole et agro-alimentaire et ses emplois.

*Exemple : la commune de Rodez (12) sert du pain bio deux fois par semaine dans ses restaurants scolaires, ainsi que d'autres produits bio ponctuellement. Elle privilégie également les produits locaux ou régionaux.*

**11 Votre commune mène-t-elle des actions sur la Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises ?**

La **Responsabilité Sociale et Environnementale** des entreprises signifie qu'une entreprise qui souhaite s'inscrire dans cette démarche doit intégrer des préoccupations sociales, environnementales et économiques dans ses activités mais aussi dans les relations qu'elle entretient avec ses parties prenantes.

*Exemple : la commune de Pantin (93) a signé une charte Entreprise et Territoire avec l'entreprise Hermès.*

Pour en savoir plus, l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises possède un site Web : <http://www.orse.org/>

**12 Votre commune sensibilise-t-elle et incite-t-elle au développement de l'habitat durable ?**

L'article L128-1 du code de l'urbanisme permet un dépassement du COS (coefficient d'occupation du sol) dans la limite de 20% pour les constructions remplissant des critères de performance énergétique ou comportant des équipements de production d'énergie renouvelable. Votre commune peut également mettre en place des aides pour soutenir les nouveaux métiers du bâtiment « durable » .

*Exemple : la commune de Saint-Martin du Var (06) a intégré cet article dans son Plan Local d'Urbanisme*

## Pépinière des Baromètres des communes : Thème de l'économie

### 13 **Votre commune soutient-elle l'implantation locale d'acteurs économiques s'impliquant dans le secteur de l'éco-habitat ou d'autres activités à vocation écologique ?**

*Exemple : La commune de Peyrolles-en-Provence (13) a soutenu l'installation de l'association LOUBATAS qui agit dans le domaine de l'éducation à l'environnement au sein d'un "Ecogîte" situé en pleine forêt, qui fonctionne à l'énergie solaire, et qui économise l'eau et l'énergie.*

### 14 **Votre commune a-t-elle créé un prix, ou toute autre forme de valorisation, pour les initiatives provenant d'une entreprise s'inscrivant dans une logique de développement durable ?**

Soutenir, promouvoir, communiquer sur les efforts et les initiatives locales et soutenables qui ont été menées par des entreprises du territoire c'est sensibiliser les habitants à la possibilité de dynamiser le territoire et de créer de l'emploi dans une logique durable et soutenable. Créer une émulation entre les entreprises du territoire et créer des synergies en partageant les expériences

*Exemple : la commune de Mende (48) organise des Éco-trophées récompensant les initiatives des entreprises, mais aussi celles du milieu associatif et éducatif.*

### 15 **Lors des chantiers de construction/démolition ou d'aménagements urbains, votre commune impose-t-elle un cahier des charges en termes de gestion des déchets, de consommation d'eau et d'énergie, d'intégration paysagère et de protection des arbres existants ?**

Les Chantiers Verts ont pour but principal de gérer les nuisances environnementales engendrées par les différentes activités liées au chantier, leur objectif est de mieux identifier les enjeux liés aux questionnements environnementaux sur les chantiers et de mettre en évidence des solutions tant techniques qu'organisationnelles pour y répondre.

*Exemple : la commune de Canohès (66) a construit sa nouvelle mairie selon une Charte de Chantier Vert.*

## DURABILITÉ LOCALE

### 16 **Votre commune a-t-elle identifié les activités économiques spécifiquement liées à son territoire (savoir-faire locaux, activités liées aux ressources naturelles et humaines du territoire...)**

Une entreprise peut être très fortement liée à un territoire par un environnement naturel (exemple du tourisme balnéaire, d'une filière AOC ou de la présence d'une matière première peu commune), par un environnement humain (main d'œuvre spécifique, savoir faire qualifié ou d'un pôle de recherche et d'innovation) ou dans sa forme économique (entreprise de l'économie social et solidaire). Cette territorialisation de l'économie est une force à entretenir pour la commune face aux risques de délocalisation.

*Exemple : La commune de Langouet (35) avec le soutien de la Communauté de Communes du Val d'Ille a mis en place un Pôle de l'Economie Social et Solidaire.*

### 17 **Votre commune incite-t-elle les entreprises à coopérer afin d'avoir une réflexion globale sur l'activité économique et l'aménagement du territoire et dynamiser ce dernier ?**

Cela peut passer par la création d'espaces d'échanges, de concertation des chefs d'entreprises.

*Exemple : la communauté de communes de Vilaine la Juhel (53), dans le cadre de son Centre de Ressources, organise des rencontres avec les chefs d'entreprises pour évaluer les besoins spécifiques, en termes d'emploi notamment, informer des moyens dont chacun peut disposer sur le territoire et mieux appréhender l'évolution de l'économie locale et les réponses à apporter.*

### 18 **La gestion des services de l'eau potable et/ou de l'assainissement est-elle assurée directement par votre commune ou intercommunalité ?**

*Exemple : la commune et la communauté de communes de Bergerac (24).*

**19** Votre commune a-t-elle une Charte du tourisme durable pour les prestataires du tourisme sur votre territoire ?

Compte tenu de l'importance grandissante du tourisme dans le tissu économique mondial, la Charte du tourisme durable rappelle que le développement touristique doit reposer sur des critères de durabilité ; il doit être supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales.

*Exemple : la commune de Saint Jean de Monts (85) s'est engagée pour un tourisme responsable et a mis en place le label unique EMMA pour marquer l'ensemble des actions menées par les acteurs publics et les professionnels du tourisme dans le cadre de cette démarche (tri des déchets, achats responsables...).*

**20** Votre commune favorise-t-elle à travers son document d'urbanisme notamment, le maintien et le développement de l'agriculture face à l'expansion urbaine ?

*Exemple : la commune de Mazières-de-Touraine (37) cherche à garantir dans son PLU les meilleures conditions de développement des exploitations agricoles et de maintien d'un potentiel agricole viable.*

**21** Votre commune soutient-elle le développement des réseaux de vente de produits locaux issus de l'agriculture biologique (AMAP, marché hebdomadaire...) ?

*Exemple : la commune de Toulouse (31) héberge une AMAP.*

Pour en savoir plus, il existe un Annuaire National des AMAP : <http://www.reseau-amap.org/>

## Thème de la solidarité

### LOGEMENT

#### 1 Votre commune dispose-t-elle, via une société d'hlm ou autre organisme social, d'au moins 20% de logements sociaux sur son territoire ?

Ceci est une obligation légale pour les communes dont la population est au moins égale 3 500 habitants et qui sont comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants. Pour les communes n'appartenant pas à cette catégorie, il leur revient de favoriser la mixité sociale.

*Exemple : la commune d'Epinay-sous-Sénart a près de 47% de logements sociaux et la ville dispose d'un droit de réservation (appelé contingent Ville, soit 20% du parc de logements sociaux de la ville).*

#### 2 Votre commune dispose-t-elle (ou peut-elle faire l'acquisition) de réserves foncières lui permettant de céder des terrains en dessous des prix du marché pour les primo-acquéreurs (primo-accédants) ?

Les prix du foncier s'enflamment dans certaines communes. Maintenir un niveau de prix pour des catégories sociales modestes est essentiel pour générer une mixité sociale et dynamiser la vie locale.

*Exemple : la commune de Saint-Nolff (56).*

#### 3 Votre commune mène-t-elle des actions pour l'accueil des gens du voyage ?

L'intégration des migrants passe par des actions très concrètes : cours d'alphabétisation, accompagnement administratif, mise à disposition de terrains...

*Exemple : la commune de Lure (70) possède une aire d'accueil des gens du voyage de 50 emplacements.*

### INTÉGRATION

#### 4 Votre commune met-elle à disposition un espace pour les jeunes (foyer rural, MJC, MPT...) accessible en transports en commun ou non motorisés, à moins de 20 minutes de chez eux ?

*Exemple : la commune de Verneuil-sur-Avre (27) possède une MJC dans le bourg.*

#### 5 Votre commune dispose-t-elle d'un espace public comprenant un accès gratuit aux nouvelles technologies (Internet haut débit) ?

Il s'agit de permettre le développement d'activités en tout point du territoire, de dématérialiser au maximum les échanges, de réduire la fracture numérique... L'accès au monde de l'information par Internet est comme "une révolution". Il est donc important que tous y aient accès. Ce questionnaire existe parce qu'il sera consultable par tous sur le web.

*Exemple : la commune de Montébliard (25) met à disposition des habitants plusieurs points d'accès Wi-Fi gratuits.*

#### 6 Votre commune mène-t-elle des actions d'intégration pour les migrants, travailleurs étrangers, réfugiés politiques ?

L'intégration des migrants passe par des actions très concrètes : cours d'alphabétisation, accompagnement administratif...

*Exemple : la commune de Nantes(44) développe de nombreuses actions pour accompagner les étrangers nantais : journées d'accueil, guide d'accueil (pour faciliter les démarches), service d'interprétariat, ateliers de français au quotidien...*

## Pépinière des Baromètres des communes : Thème de la solidarité

### 7 Votre commune dispose-t-elle d'un système de gratuité ou de tarifs préférentiels des biens et services publics pour les personnes à revenus modestes ?

L'accès à la culture, au sport, à des services publics pour tous nécessite un aménagement des tarifs pour les personnes à revenus modestes.

*Exemple : la commune de Gap (05) a mis en place des transports urbains gratuits.*

### 8 L'accessibilité à tous les bâtiments, espaces publics et transports collectifs de votre commune est-elle réalisée pour les personnes à mobilité réduite ?

La loi du 11 février 2005 oblige d'ici 2015, toutes les collectivités locales à adapter leur bâtiment et transport public au personnes à mobilité réduite.

*Exemple : la commune de Belfort (90), en 4e position dans le classement des équipements municipaux et des transports accessibles réalisé par les délégations départementales de l'APF.*

## COMMUNAUTÉ

### 9 Votre commune organise-t-elle ou finance-t-elle des actions solidaires en direction des personnes âgées (transport, portage de repas, animation...) ?

*Exemple : la commune de Saint-Flour (15) propose des restaurants du 3ème âge et soutient financièrement l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural locale.*

Pour en savoir plus, l'ADMR regroupe plus de 3000 associations en France : <http://www.admr.org/>

### 10 Votre commune a-t-elle mis en place un accueil de la petite enfance (crèche, halte garderie, relais assistantes maternelles... ) et/ou un appui aux professionnels du secteur ?

Les Relais Assistantes Maternelles permettent aux parents-employeurs de l'information, aux enfants une socialisation en petits groupes du même âge, aux assistantes maternelles un partage avec des professionnels de la petite enfance.

*Exemple : la commune de Laon (02) propose un Relais Assistante Maternelle ainsi que plusieurs autres services relatifs à la garde d'enfants et la petite enfance.*

### 11 Votre commune soutient-elle des actions locales d'entraide (échanges de biens et de services, mutualisation des moyens...) ?

### 12 Votre commune s'implique-t-elle dans l'organisation d'au moins un chantier participatif annuel ?

Les chantiers collectifs, (ex: nettoyage de chemins), favorisent le lien social autour de la préservation ou de la réhabilitation d'un espace du patrimoine collectif.

*Exemple : la commune de Gonfreville-l'Orcher (76) a organisé un chantier participatif pour la construction du local des jeunes.*

### 13 Votre commune a-t-elle créé ou participé au développement d'un espace de jardins familiaux ou de jardins collectifs ?

Les jardins familiaux permettent de développer la vie sociale et sont de véritables poumons verts au sein des grandes villes. C'est aussi un formidable lieu d'éducation à l'environnement pour les enfants. Ils peuvent avoir un intérêt économique non négligeable. De plus savoir jardiner c'est très bon pour la santé ! Il existe aussi la formule citadine dite des jardins partagés.

*Exemple : la commune de Troyes (10) a mis à disposition 5 ha de terrain utilisé pour l'implantation d'un jardin collectif d'insertion sociale et professionnelle qui distribue ses récoltes sous le label AB à un réseau d'adhérents-consommateurs engagés.*

## Pépinière des Baromètres des communes : Thème de la solidarité

### 14 Votre commune dispose-t-elle d'un budget dédié à la solidarité internationale ?

Exemple : la commune d'Ajaccio (2A) lance depuis 8 ans un appel à projets dans le cadre de la "Solidarité Internationale" destiné à encourager l'émergence de projets portés par des jeunes et visant à soutenir des pays en voie de développement

### 15 Dans ses actions de solidarité internationale, votre commune intègre-t-elle des préoccupations de développement durable ?

### 16 Votre commune mène-t-elle des actions en faveur de la santé de la population (promotion, prévention, maintien des services de santé...) ?

Les Villes Santé de l'OMS : L'engagement dans le Projet Ville-Santé implique pour les municipalités l'adhésion à la « Santé Pour Tous » et aux principes de promotion de la santé tels qu'ils sont définis dans la Charte d'OTTAWA.

Exemple : la commune de Saint-Joseph (974) est membre du réseau français des Villes-Santé.

## CULTURE

### 17 Votre commune organise-t-elle des événements ludiques, festifs ou culturels afin de rassembler toutes les catégories de la population locale et de favoriser la mixité sociale et inter-générationnelle ?

Exemple : la commune de Thiers (63) organise tous les ans « La Pamparina », un festival de musique entièrement gratuit.

### 18 Votre commune apporte-t-elle un soutien aux artistes et créateurs locaux ?

Ce soutien peut être sous forme financière ou de mise à disposition de locaux ou de matériel. Il peut aussi être sous forme de communication ( publicité ) répétitive.

### 19 Votre commune applique-t-elle la disposition légale dite « du 1 % artistique » instituant la création d'œuvres d'artistes-plasticiens actuels associés à la création architecturale publique ?

L'obligation de décoration des constructions publiques, plus communément dénommée « 1% artistique » est une procédure spécifique de commande d'œuvres d'art à des artistes. Elle impose aux maîtres d'ouvrages publics de réserver un pour cent du coût de leurs constructions pour la commande ou l'acquisition d'une ou plusieurs œuvres d'art spécialement conçues pour le bâtiment considéré.

### 20 Votre commune favorise-t-elle les liens entre artistes/créateurs et différents publics : jeunes, personnes âgées (par exemple en favorisant leur intervention dans les écoles et les maisons de retraites) ?

### 21 Votre commune favorise-t-elle des événements culturels réguliers valorisant la culture locale, mais aussi les découvertes interculturelles ?

### 22 Les habitants de votre commune ont-ils accès à des équipements publics sportifs et culturels, en transports en commun ou non motorisés, à moins de 20 minutes de chez eux ?

## Thème de l'environnement

### EAU ET ÉNERGIE

#### 1 **Votre commune s'est-elle fixée des objectifs en termes d'économies d'énergie et d'eau (réduction et suivi des consommations) au sein des équipements et services dont elle a la charge ?**

Un diagnostic approfondi des différents postes consommateurs d'énergie et d'eau permet de détecter les économies d'énergie potentielles. La réalisation d'un diagnostic énergétique est une étape préalable indispensable pour mettre en place des actions et des investissements efficaces et rentables.

#### 2 **Votre commune a-t-elle mis en place une gestion raisonnée de son éclairage public (économies d'énergie, réduction de la pollution lumineuse) ?**

L'éclairage public consomme une quantité importante d'énergie, et la pollution lumineuse qu'il engendre nuit à la biodiversité.

*Exemple : la commune de Moulins (03) installe des variateurs et des éclairages à LED dans chaque point lumineux qu'elle rénove.*

#### 3 **Votre commune a-t-elle élaboré un cahier des charges des éco-conditionnalités dans l'élaboration des projets immobiliers (particuliers, privés et bailleurs sociaux) sur son territoire ?**

Inciter les particuliers à s'équiper d'installations qui permettront des économies d'énergies et d'eau est essentiel. De même il est nécessaire d'inciter les particuliers à réaliser des installations de récupération d'eau de pluie. De l'incitation à l'obligation le pas est parfois difficile, certaines communes ont osé. Imposer chauffe eau solaire, isolation renforcée et récupération des eaux de pluie est possible pour les nouveaux programmes.

#### 4 **Votre commune incite-t-elle les particuliers et les entreprises à réaliser des diagnostics de leur consommation en eau et en énergie ?**

Les Espaces Info Énergie couvrent désormais une large partie du territoire français. Ils ont pour mission principale l'information des citoyens sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables dans le but de faire comprendre à chacun qu'il peut, à son niveau, contribuer à cette politique d'économie.

*Exemple : la commune de Nîmes (30) restitue une étude thermographique de la ville à ses habitants en leur donnant des conseils adaptés, à travers les Espaces Info Énergie*

#### 5 **Votre commune a-t-elle au moins un bâtiment public rénové ou conçu en basse consommation (BBC) d'énergie ou Haute Qualité Environnementale (HQE) ?**

Le label Effinergie pour des bâtiments en basse consommation c'est 50kWh/m<sup>2</sup>/an en neuf et 80kWh/m<sup>2</sup>/an pour la rénovation. Voir le site Effinergie pour le référentiel précis suivant les régions et les constructions.

#### 6 **Votre commune a-t-elle mis en place une programmation horaire au niveau de la gestion de tous ses équipements consommateurs d'énergie ?**

Les veilles de nombreux appareils laissent penser que ceux-ci sont éteints alors qu'ils continuent à consommer de l'électricité en pure perte. La programmation horaire des équipements, par exemple pour l'éclairage public, permet de réaliser des économies d'énergie sans amener de gêne pour les habitants.

#### 7 **Les bâtiments publics de la commune utilisent-ils de manière significative des énergies renouvelables ?**

Chaudières à bois, éoliennes, panneaux solaires thermiques et/ou photovoltaïques, biomasse, géothermie... Il existe de multiples solutions désormais selon les besoins et les caractéristiques du territoire.

## Pépinière des Baromètres des communes : Thème de l'environnement

### 8 Votre commune incite-t-elle les particuliers à investir dans des installations d'énergies renouvelables ?

*Exemple : dans la commune de Jonzac (17), la Maison de l'Énergie est un lieu de sensibilisation et de promotion des énergies renouvelables.*

### 9 Les ressources énergétiques locales (solaire, biomasse, géothermie) sont-elles valorisées pour le chauffage et la production d'électricité sur vos bâtiments communaux ?

## GAZ À EFFET DE SERRE

### 10 Votre commune a-t-elle mis en place des voies de circulation sécurisées pour les vélos et les piétons avec un maillage cohérent sur le territoire ?

### 11 Votre commune dispose-t-elle d'un nombre important d'espaces piétons ainsi que de voies en zone de rencontre (20km/h) et/ou en zone 30 km/h ?

Les zones piétonnes sont des endroits sécurisés pour les piétons et vélos. Ce sont des lieux relativement préservés de la pollution de l'air et de la pollution sonore. Ce sont des endroits dynamiques et créateurs de lien social qu'il est important de développer. Une zone 30 délimite un périmètre urbain dans lequel non seulement la vitesse maximale autorisée est de 30 km/h pour tous les véhicules, mais où les aménagements sont tels qu'ils favorisent la cohabitation pacifique de tous les usagers. Elle participe également à diminuer les pollutions sonores et les émissions de gaz à effet de serre.

*Exemple : la commune d'Agen (47)*

### 12 Votre commune a-t-elle adopté un plan climat et/ou un plan de déplacement de ses agents pour limiter les émissions de gaz à effet de serre ?

Le Plan Climat incite fortement les collectivités territoriales à s'investir dans des Plans Climat Territoriaux (PCT) afin de contribuer à leur échelle, à la réduction des gaz à effet de serre (GES). Le Plan Climat Territorial doit permettre aux collectivités d'identifier sur leur territoire les principales activités responsables d'émissions de GES de façon à réduire leurs émissions.

*Exemple : la commune de Béziers (34).*

### 13 Votre commune mène-t-elle des actions en faveur du covoiturage vers ses habitants ?

Certaines communes créent des réseaux d'auto-partage.

*Exemple : la commune de Bourges (18) propose un service gratuit de covoiturage.*

### 14 Votre commune a-t-elle encouragé la mise en place d'un pédibus et/ou vélobus ?

Un pédibus est un système de ramassage scolaire à pied. Ce système permet d'éviter les problèmes de congestion aux abords des écoles et les risques qui les accompagnent en plus d'être créateur de lien social et d'être bon pour la santé. Le vélobus (ramassage scolaire à vélo) est généralement utilisé pour des trajets plus longs.

*Exemple : la commune de Strasbourg (67) a missionné deux associations pour accompagner les parents intéressés par la démarche. Cette aide comporte : une solution d'assurance pour les accompagnateurs ; un appui dans la définition des lignes ; des outils pour simplifier la gestion des lignes (chartes d'engagement, plannings) ; du matériel de sécurité (chasubles, panneaux de point de regroupement) ; des supports d'animation.*

## Pépinière des Baromètres des communes : Thème de l'environnement

**15** Votre commune a-t-elle mis en place des espaces de stationnement pour les vélos à tous les endroits importants de la communes (mairie, cinéma, parcs de loisirs, salle de sport, salle communale...) ?

**16** Votre commune organise-t-elle ses aménagements de manière à favoriser les transports en commun et leur mise en liaison ?

### DÉCHETS

**17** Les boues d'épuration de votre commune sont-elles valorisées au plus près du lieu d'assainissement (moins de 50 Km) sans pour autant être incinérées ?

L'assainissement des eaux génère des boues. Ces résidus doivent être gérés et valorisés pour éviter leur exportation à des centaines de kilomètres ou leur incinération qui sont des aberrations écologiques.

*Exemple : la commune de Romorantin-Lothenay (41) utilise le séchage solaire puis la transformation en granulats qui sont ensuite utilisés par des agriculteurs locaux.*

**18** Votre commune facilite-t-elle le compostage collectif et/ou individuel ?

On peut y arriver par la mise en vente de composteurs à la Mairie à prix réduit ou par la mise en place d'un système de broyeur municipal se déplaçant chez ses habitants pour récupérer les bio-déchets.

*Exemple : la commune de Cognac (16) met à disposition de ses habitants des composteurs.*

**19** Votre commune mène-t-elle des actions incitatives en faveur de la réduction des déchets à la source (redevance incitative, sensibilisation, recyclerie...) ?

Trier les déchets c'est bien, réduire leur quantité c'est encore mieux. Le transport, le stockage et l'incinération de ces déchets ont des conséquences environnementales majeures.

*Exemple : la commune de Trévoux (01) a inauguré une recyclerie dans le cadre du plan départemental de réduction des déchets.*

**20** Votre commune dispose-t-elle d'une déchetterie accessible aux particuliers et aux entreprises ?

*Exemple : la communauté d'agglomération de Forbach (57) possède une déchetterie accessible aux particuliers comme aux entreprises.*

**21** Votre commune a-t-elle mis en place une collecte sélective des déchets dans tous ses services et équipements ?

**22** Votre commune applique-t-elle une véritable politique de collecte sélective et de valorisation de ses déchets (au moins 3 filières collectées et valorisées) ?

*Exemple : la communauté de communes de Verdun (55).*

## NATURE

### 23 Votre commune favorise-t-elle les revêtements perméables lorsqu'il s'agit de construire un parking ou une voie de circulation ?

Les grandes zones imperméables (parking) bouleversent le cycle de l'eau. Les surfaces perméables permettent l'infiltration des eaux de pluie et le remplissage des nappes phréatiques limitant les périodes de sécheresse.

### 24 Votre commune a-t-elle mis en place des périmètres de protection des captages naturels ?

La protection des captages doit permettre d'éviter le dépôt de nitrates et de pesticides à proximité des captages. Les sols doivent donc être occupés pour faire en sorte que l'azote soit consommé par les arbres plutôt que de se retrouver dans l'eau.

### 25 Votre commune a-t-elle fait l'acquisition ou fait acquérir des sites naturels disposant de caractéristiques naturelles particulières à des fins de protection ?

### 26 Votre commune interdit-elle d'utiliser des pesticides sur les espaces communaux (espaces verts, voiries, cimetières, stades...) ?

Les pesticides contribuent en grande partie à la pollution des eaux. D'autres solutions alternatives au désherbage chimique sont possibles. Il peut s'agir de désherbage thermique (par le feu ou la vapeur) ou mécanique (par la binette ou la balayeuse).

*Exemple : la commune de Chauconin-Neufmontiers (77) a interdit l'utilisation de produits phytosanitaires sur le domaine public depuis 2010.*

### 27 Votre commune participe-t-elle à des actions de sensibilisation de sa population à l'environnement et à la biodiversité ?

*Exemple : la commune de La Tour du Pin (38) a installé une ruche pédagogique dans le jardin de l'hôtel de ville.*

### 28 Votre commune privilégie-t-elle les plantations d'essences locales dans l'aménagement de ses espaces verts ?

*Exemple : la commune de Marignier (74) privilégie les essences locales dans le cadre d'une gestion écologique de ses espaces verts.*

### 29 Votre commune mène-t-elle des actions de recensement, de protection et de valorisation des espèces et espaces naturels de son territoire ?

L'expression « corridor écologique » désigne un ou des milieux reliant fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèces (habitats, sites de reproduction, de nourrissage, de repos, de migration, etc.). Ils sont des outils efficaces pour préserver la biodiversité du territoire.

*Exemple : la commune de Châteauroux (36).*

### 30 Votre commune a-t-elle un Règlement Local de Publicité qui prend en compte des critères de développement durable (pollution visuelle, consommation d'énergie...) ?

Le Code de l'environnement, auquel est intégrée la loi du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes, permet d'assurer la protection du cadre de vie en fixant des règles applicables notamment aux affiches publicitaires.

## Pépinière des Baromètres des communes : Thème de l'environnement

**31** Votre commune prend-elle en compte la continuité écologique (Trame Verte et Bleue) dans son document d'urbanisme ?

*Exemple : la commune de Brouckerque (59).*

Pour en savoir plus : <http://www.trameverteetbleue.fr/>

**32** Votre commune soutient-elle (financièrement ou matériellement) des associations de protection de la nature et de l'environnement ou des associations d'éducation à l'environnement pour un développement durable ?

## SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

**33** Votre commune communique-t-elle sur la qualité de l'air ?

Le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé est reconnu à chacun.

*Exemple : le site Web de la commune de Caen (14) propose un lien vers une estimation atmosphérique quotidienne réalisée par une Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air.*

Pour en savoir plus, il existe une Fédération des Associations de Surveillance de la Qualité de l'Air : <http://www.atmo-france.org/fr/>

**34** Votre commune communique-t-elle auprès de ses habitants sur les risques naturels et technologiques affectant son territoire ?

*Exemple : la commune de Valence (26) informe ses habitants sur son site Web des risques locaux et des mesures prises pour les prévenir.*

**35** Votre commune intègre-t-elle des mesures anti-bruit dans le règlement de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?

**36** Votre commune informe-t-elle ses habitants sur les questions des nuisances électromagnétiques ?

## Thème des citoyennetés

### COMMUNICATION

**1 Votre conseil municipal diffuse-t-il largement les comptes-rendus des conseils municipaux (journaux, site Web, lieux publics...) ?**

*Exemple : la commune de Sainte-Hélène (33) diffuse les comptes-rendus des conseils municipaux sur son site Web.*

*Pour en savoir plus, il existe un réseau « agir pour un internet citoyen » : <http://www.villes-internet.net/>*

**2 Votre commune organise-t-elle tous les ans des journées d'accueil des nouveaux arrivants ?**

Les journées d'accueil des nouveaux arrivants sont proposés par la commune afin de faciliter leur nouvelle intégration en découvrant la ville, ses équipements et services, ses élus.

*Exemple : la commune de Narbonne (11) accueille chaque année les nouveaux arrivants.*

**3 Votre commune informe-t-elle régulièrement les citoyens sur les actions des communautés d'agglomération, de communes... (EPCI), du Conseil de développement ?**

**4 La date de votre Conseil Municipal et son ordre du jour sont-ils affichés au moins une semaine à l'avance et diffusés très largement (panneau d'affichage, journaux locaux et site web de la mairie) ?**

Ce qui implique que la salle où se tient le Conseil Municipal est adaptée et accueillante pour le public.

### VIE ASSOCIATIVE

**5 La commune permet-elle une information très large pour la vie associative (panneau d'affichage, pages dans le bulletin municipal, site web de la mairie, annuaire des associations...) ?**

Là aussi les bénévoles gagnent à pouvoir se former à ces outils de communication.

*Exemple : la commune de Dole (39) permet aux associations d'annoncer leurs événements dans l'agenda du site web de la mairie, ainsi que dans un magazine électronique et sur des panneaux d'affichage.*

**6 Existe-t-il sur votre commune un élu et/ou une commission en charge de la vie associative ?**

**7 Votre commune organise ou soutient-elle régulièrement un forum des associations ou un temps fort de la vie associative communale ?**

*Exemple : la commune de Brive-la-Gaillarde (19) organise un forum des associations tous les ans.*

**8 Existe-t-il sur votre commune une démarche fédérative des associations et des temps d'échange entre associations et élus pour développer et animer la commune ?**

## EXPRESSION PUBLIQUE

### 9 Votre commune a-t-elle mis en place un système de conseil de quartier ou conseil de village ?

La mise en place d'un espace pour les citoyens leur permet l'appropriation du développement local.

*Exemple : la commune de Privas (07) a mis en place des conseils de quartier en tant qu'outils de la démocratie participative.*

### 10 Votre commune mène-t-elle régulièrement des consultations publiques afin de connaître l'opinion de ses habitants sur des projets de territoire ?

Pour en savoir plus, Adels est l'association de référence pour la démocratie participative et le développement local : <http://www.adels.org/>

### 11 Votre commune a-t-elle un Conseil de jeunes et/ou un Conseil d'enfants ?

Le Conseil municipal des enfants a pour mission d'initier les enfants à la vie politique réelle et de collecter les idées et initiatives émanant de l'ensemble des enfants pour améliorer la vie dans le cadre de leur municipalité. Il a pour mission complémentaire de les traduire en projets au bénéfice de tous. Ces idées et projets sont ensuite présentés au maire de la commune afin qu'ils soient inscrits au programme de la ville.

*Exemple : la commune de Charleville-Mézières (08) possède un Conseil Municipal Jeunes depuis 1987.*

### 12 Votre mairie donne-t-elle effectivement la possibilité aux citoyens de poser des questions lors du Conseil Municipal ?

La séance des questions est un outil pour préciser des choix, mais c'est aussi une prise en compte de points de vue parfois fort intéressants.

### 13 Votre maire n'a-t-il/elle qu'un seul mandat électif (hors mandat communautaire) ?

Ceci est un choix, auquel nous sommes attentifs. Un maire très présent peut impulser une plus grande participation citoyenne.

### 14 Les élus de votre commune animent-ils, en présence des techniciens concernés, des commissions extra-communales où participent les acteurs économiques, associations et les citoyens concernés ?

Il est bien sûr précieux que chaque élu anime une commission de sa compétence, où les techniciens concernés sont présents pour des échanges fructueux entre institution et citoyens, pour une élaboration d'actions à mener. Les agents de la commune doivent également être associés aux processus de démocratie participative.

### 15 Votre commune a-t-elle un budget participatif ?

Un budget participatif est un budget annuel d'une collectivité ou d'un Etat qui a été préparé en commun avec des citoyens concernés. Le budget participatif est un instrument de démocratisation de la gestion publique et promeut la décentralisation des décisions politiques et économiques.

*Exemple : la commune de Grigny (69) a mis en place un dispositif de budget participatif en 2006.*

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### 16 Votre commune incite-t-elle ses élus et ses agents à se former régulièrement au développement durable ?

### 17 Votre commune mène-t-elle des actions d'éducation au développement durable en milieu scolaire et périscolaire ?

Actions menées par la commune directement ou soutien aux associations d'éducation à l'environnement, comme le financement de programmes éducatifs ou la participation au comité de pilotage d'un projet Éco-école.

*Exemple : la commune d'Argenteuil (95) a mis en place des ateliers-nature hebdomadaires pour accompagner les enseignants dans leurs projets sur les thèmes du développement durable, jardinage, faune et flore à observer dans la ville, les déchets, l'eau, l'éco-citoyenneté, l'énergie, la biodiversité, la nature, l'environnement du quartier, la solidarité internationale...*

### 18 Votre commune est-elle adhérente à un réseau de promotion du développement durable et solidaire ?

Ces réseaux existent du régional au mondial. C'est un processus collaboratif pour une gouvernance du monde respectueuse des humains et de la planète.

### 19 Votre commune a-t-elle un adjoint et/ou un chargé de mission en charge du développement durable ?

Une démarche transversale et globale est nécessaire pour mener à bien une dynamique de développement durable sur votre commune. L'existence d'un adjoint et/ou d'un chargé de mission spécifiquement en charge de cette thématique est un garant de cette approche globale et décloisonnée.

*Exemple : la commune de Pamiers (09) compte un maire adjoint au développement durable.*

Pour en savoir plus, l'association 4D propose un accompagnement des territoires : [www.association4d.org](http://www.association4d.org)

### 20 Votre commune a-t-elle mis en place une charte d'éco-responsabilité pour toutes les manifestations organisées sur son territoire ?

*Exemple : la commune de Nancy (54) a mis en place une charte ainsi qu'un guide pour l'organisation de manifestations éco-responsables.*

### 21 Votre commune s'est-elle engagée dans un Agenda 21 ?

L'état français vise 500 agendas 21 pour 2008.

Pour en savoir plus : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>